Il est probable que les obsèques auront lieu mardi.

L'académie des beaux-arts a levé sa séance en signe de deuil.

Un démenti important

Paris, 31 janvier. — Il est absolument faux que des soldats français aient été massacrés, comme l'assure un télégramme de Rome, prendre possession de villages situés sur le territoire de la Tripolitaine, à proximité de la frontière tunisienne.

Nouvelles Étrangères

ÉMEUTE AU PORTUGAL

Lisbonne, 31 janvier. — Une émeute militaire vient de se produire à Oporto. Deux régiments d'infanterie, le 9e et le 18e, se sont soulevés. Le mouvement a un caractère républicain.

La garde municipale, qui est restée fidèle au gouvernement, a engagé un combat contre les insurgés. On n'en connaît pas encore l'issue.

Lisbonne, 31 janvier. — On confirme l'émeute d'Oporto.

Une partie seulement de la garnison surait, assure-t-on, pris part au mouvement et une grande partie des troupes resteraient fidèles au gouvernement. La population ne s'est pas joinde aux révoltés. On espère que le mouvement sera bientôt réprimé.

Lisbonne, 31 janvier. — Le mouvement d'Oporto paraît avoir été prévu.

Ce matin, le *Diario Noticias* annonçait que des précautions militaires avaient été prises hier soir par les autorités d'Oporto.

Lisbonne, 1 h. 30. — Les insurgés d'Oporto ne comprenaient qu'une partie de l'infanterie de la garnison, quelques douaniers, deux officiers seulement. Le mouvement a été circonscrit sur la place Dom Pedro. Les troupes qui étaient uniquement dans l'Hôtel de Ville, se sont soumis aux troupes fidèles.

Le mouvement est terminé.

CRISPI EN ÉCHEC

Rome, 31 janvier. — La Chambre a rejeté par 186 voix contre 123 l'ordre du jour Villa accepté par le gouvernement sur le projet d'application provisoire de certains droits douaniers.

M. Crispi déclare qu'il prendra les ordres du Roi.

Il prie la Chambre de se proroger.

La séance a été levée parmi une grande agitation.

Dernière Heure

La Démission de M. Crispi

Rome, 31 janvier. — Le projet en discussion concernait l'augmentation de certains droits douaniers faisant partie du plan des mesures financières projetées par M. Crispi dans l'exposé des finances. De nombreux orateurs ont déclaré qu'ils voteraient pour le ministère, mais sous réserves qu'on ferait de sérieuses économies.

M. Crispi, dans sa réponse a été très violent. M. Pinoli, ministre des travaux publics a quitté le banc des ministres et M. Luzatti, rapporteur, qui avait soutenu le projet a abandonné également le banc de la commission disant qu'il ne pouvait pas supporter que M. Crispi attaquât la ligne politique qu'il a suivie toute sa vie.

M. Crispi a cherché vainement à rattraper ses paroles ; c'est à la suite de cette discussion qu'un vote contre le cabinet a été émis.

M. Crispi est allé immédiatement remettre au roi, la démission du cabinet.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Presse locale. — M. Th. Bergès, secrétaire-*général des directions de l'intérieur, hors cadre*, qui remplissait depuis près de deux ans les fonctions de rédacteur en chef du *Progrès du Nord* et de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, est nommé directeur de l'intérieur de nos possessions de St-Pierre et Miquelon.

Commission départementale. — La commission départementale se réunira le mercredi 4 février prochain à deux heures et demie précises.

Distinctions honorifiques. — Médaille de 2e classe : François Doudin, cuisinier à Wasquehal, 20 octobre 1890. Médaille 2e classe, Joseph Blaise, ouvrier mineur à Douchy, 31 août 1890. Médaille de 2e classe, Gustave Houzé, commissionnaire public à Lille, 18 novembre 1890. Elle est actuellement porté secours à des personnes sur le point de se noyer.

Médaille 2e classe, Roysens, garde-champêtre à Saint-Pol-sur-Mer, 10 décembre 1890, médaille 3e classe, Boniface Pelsez, agent de la police municipale à Denain, mai 1887, 20 septembre 1890. Ils se sont signalés dans plusieurs circonstances, notamment en maîtrisant des chevaux emportés atteles à des voitures.

Médailles de 2e classe. — Joseph Durel, préposé des contributions indirectes à Roubaix, 15 mai 1876, 31 août 1890 : s'est distingué à des reprises différentes, notamment en portant secours à un frondeur qui, pour échapper aux poursuites de la douane, s'était jeté dans le canal de Roubaix.

Médaille 3e classe, Sys Casimir, sapeur à la subdivision des sapeurs-pompiers d'Armbouts-Cappel, 1er août 1890, 28 ans de service, belle conduite dans grand nombre d'incendies.

Stéphane Boulin, tisseur et Charles Pravot, cultivateur, demeurant à Sauzoir, le 7 août 1890 ont été atteints de graves brûlures en pénétrant dans une maison incendiée pour porter secours à un enfant.

Victor Cliquetout, domestique à Tourcoing, le 23 décembre 1890, a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture.

Mentions honorables, Marie Jules, négociant à Douai, juillet 1889, 23 octobre 1890 ; De Brabant Oscar, *ouvrier peintre à Saint-Amand*, 4 octobre 1890.

Pas-de-Calais. — Mentions honorables, Muel Joseph, agent de police à Calais, 10 août 90, Presse Charles, cultivateur à Longuenesse, 1er décembre 90. Lefebvre Emile préposé en chef des halles au Casino, Boulogne-sur-Mer 1889-90 est fait preuve de dévouement et de sangfroid en arrêtant des chevaux emportés attelés à des voitures.

Louis Fajoual, préposé d'octroi à Calais, 20 juin 1890, s'est distingué en opérant le sauvetage d'un jeune enfant sur le point de se noyer dans le fossé des fortifications.

Chronique locale

ROUBAIX

Une nouvelle affaire Parent

Le revolver et le laudanum

Il est inutile de dire que le drame a que nous devons relater dans son plus strict détails, a fait beaucoup de bruit en ville !

Nous ne le croyons pas, car une heure à peine s'était écoulée, que déjà Roubaix-Tourcoing naissait dans toutes ses circonstances ce qui s'était passé dans la rue Jules Deregnaucourt.

Nous ne pouvons que relater ce nouveau drame dans toutes ses péripéties les plus exactes, même en remontant avant le procès Parent-Giffard passé devant la cour d'assises de Douai.

Mlles Camille Giffard et Marie Deconinck

Alors que Mlle Camille Giffard se trouvait sous les verrous et attendait le verdict du jury de la cour d'assises de Douai pour la tentative de meurtre qu'elle avait commise sur son amant Jules Parent, celui-ci avait déjà noué une intrigue avec une jeune roubaisienne, Mlle Marie Deconinck, âgée de 20 ans, demeurant alors, célibataire, marié en secondes noces avec M. Chéron.

La jeune fille tenait à cette époque le kiosque de journaux, situé sur la Grande-Place, où tous les jeunes gens les plus huppés de la ville lui faisaient une cour assidue. Cela rendit jaloux notre Don Juan, qui obligea la jeune fille à quitter son emploi.

Il avait déjà promis le mariage à Marie Deconinck : la demande avait été faite à Mme Chéron, qui avait accepté, et Jules Parent lui-même le dimanche précédent, prêt de M. Gérnart, propriétaire, rue de la Chaussée, 21, pour obtenir la location d'une maison, destinée aux futurs mariés, située du même rue.

Après quelques pourparlers, M. Parent demanda à M. Gérnart de vouloir attendre huit jours... mais il ne revint plus.

Cet homme passa quinze de jours avant l'acquittement de Camille Giffard.

Parent revint sur sa première idée et abandonna Mlle Marie Deconinck qu'il courtisait depuis plus de deux ans, tout en continuant ses relations avec Mlle Camille Giffard.

Cette dernière revint à Roubaix ; mais elle quitta bientôt cette ville pour retourner en Normandie où habite sa mère. Elle n'avait pas complètement oublié sa mésaventure ; car le à janvier dernier, elle a adressé à une personne de Roubaix, une longue chanson dont nous ne reproduirons que le premier *couplet et les passages principaux*.

Monsieur Prunéau

Air de la Grosse Crise Sentimentale

Un Roubaisien un jour en voyageant,
Se disait : J'vais seul dans mon logement
Il aperçut une jeune demoiselle
Et sans plus d'bonnement lui dit : ma belle enfant
Voulez-vous de moi ?
Mon cœur est tendre
Gédez à m'i tendresse
Ma princesse
J'veux vous épouser
N'allez pas refuser
Je serai vot' mari
Vot' gros p'tit chien chéri
Je ferai vot' bonheur
Ma mère aussi
Ma flamme éternelle
Ma tout' belle
Je pars normand
Rendait friand
De fruit nouveau
Comme un jeun' veau
Monsieur Prunéau

La deuxième strophe est encore beaucoup plus piquante et la place nous manque pour la reproduire en entier, nous ne citerons que les deux premiers vers :

Les tourterelles se hélaient gaiement
Quand Prunéau revint dit : J'n'ai plus d'pipeaulons
. . . . . .

Un beau jour, — quelque temps après les grèves — elle quitta ses parents pour aller habiter L'Ile, puis elle revint à Roubaix.

Parent la poursuivait toujours, elle quitta le foyer paternel une seconde fois pour aller à Hesdin.

Il la suppliait de revenir, puis enfin il l'installa dans une chambre de la rue Milan, chez M. Govaere.

Les jeunes amoureux furent heureux pendant quelque temps, mais bientôt l'argent manqua.

La jeune fille prit son amant de lui procurer du travail chez M. Cordonnier, rue de Mouvaux.

Quinze jours après, elle avait gagné 9 fr. 85 cent., elle le pria d'aller toucher cet argent lui-même, il y consentit. Quelques jours plus tard, elle lui réclama cette somme, il prétexta d'aller la chercher le lendemain ; mais il n'en fit rien, protestant qu'il était négligent, Mlle Marie Deconinck se rendit alors elle-même au lissage de M. Cordonnier, où il lui fut répondu *que l'on ne devait plus rien au n° 61* — (c'est par numéro d'ordre que sont appelées les ouvrières) qu'il y avait *plus de quinze jours que son compte avait été réglé.*

Néanmoins la jeune fille ne proféra aucune plainte bien qu'elle ne possédât plus un sou vaillant.

Ayant abandonné les quelques amis qui lui restaient elle s'était dévouée corps et âme à Jules Parent.

Bientôt elle apprit que ce dernier voulait la quitter et qu'elle ne devait conserver aucun espoir de l'épouser.

De son côté, son propriétaire l'avait prévenue qu'il reprenait la chambre le premier février et, on prétend même, que Parent l'avait fait sortir de la maison. Dans cette situation, elle fut prise de désespoir et résolut de faire un grand coup.

Dans la rue Jules Deregnaucourt

Mlle Marie Deconinck n'avait pu dormir dans la nuit du samedi au dimanche. Hier matin, à six heures, elle se trouvait déjà rue Jules Deregnaucourt, en face des bureaux de Parent. Elle fut aperçue par M. Emile Bulsine fils qui l'interrogea sur ses intentions, qu'il pressentait criminelles. Il lui fit alors promettre qu'elle s'éloignerait et ne causerait aucun scandale.

La jeune fille fit mine d'écouter ce sage conseil et s'éloigna ; mais elle revint vers neuf heures et entra dans l'estaminet Dhellemmes, où Mlle Cassain Gérard avait demeuré.

Elle avait pu se procurer, on ne sait comment, un gros révolver du calibre sept, pour le prix de 25 francs, le matin même, chez M. Lion, marchand.

Quelques minutes après neuf heures, M. Emile Bulsine débouchait de la rue de l'Alouette, lorsqu'il aperçut la jeune fille qui venait de tirer un coup de revolver. Puis plusieurs détonations retentirent. M. Bulsine s'élança, mais il arriva au moment où la jeune fille venait de tirer sur elle trois coups de balles sur Parent et avait tenté d'en tirer une cinquième sur elle-même.

Parent n'avait heureusement pas été atteint ; mais, ayant pu se relever, il courait vers la porte pour se sauver. Quant à la cinquième balle, elle n'avait même pas effleuré le corsage de l'infortunée.

M. Bulsine la transporta chez M. Dhellemme où plusieurs femmes lui donnèrent quelques soins ; puis elle s'éloigna dans la direction de la rue Jules Deregnaucourt.

La tentative de suicide

A peine avait-elle tourné le coin de la rue qu'elle essaya d'absorber un flacon de laudanum. Mais un ouvrier de chez M. Harmart l'avait aperçue pendant le coup. A la boîte, et arriva à temps pour le faire tomber sur le sol avant qu'elle ait vidé le flacon. Il la conduisit aussitôt chez M. Dienne, pharmacien, où on lui fit prendre des vomitifs énergiques. Entre temps la police arriva, elle fut immédiatement arrêtée et conduite devant M. Horber, commissaire du deuxième arrondissement qui l'interrogea sommairement.

A son arrivée au dépôt, elle se trouva indisposée et vomit une seconde fois, c'était le second poison qui produisait son effet.

Parent a été également interrogé et confronté avec sa maîtresse. Son attitude a été déplorable et Mlle Marie Deconinck lui a reproché certains actes de brutalité qu'il aurait commis sur elle.

Mme Chéron

Nous avons rendu visite hier après-midi à Mme Chéron, le désespoir de la pauvre mère fait peine à voir.

Lorsque Parent, nous a-t-elle dit, s'était rendu pour la première fois dans la maison, il parla de son mariage avec la jeune fille, mais il voulut que cela se fît sans bruit.

Le jour où il abandonna Camille avec la *normande*, — Mlle Camille Giffard — nous dit-elle, il vint à trois heures du matin en voiture révéler Marie et la forcer à la reconduire chez lui.

Hier après-midi, M. Horber, commissaire de police n'fait demander une paire de bottines pour la prisonnière.

La jeune fille en possédait qu'une *seule* chemise qu'elle lessivait le dimanche matin.

On réclame une adjudication. — Nous n'avons nullement l'intention d'entamer une polémique avec un de nos confrères, mais nous aimons comme lui que les choses se passent régulièrement.

Jeudi dernier, les marchands de sabots et galoches de la ville avaient été invités à se présenter dans l'après-midi, dans le bureau de M. le maire, pour soumettre leurs prix et les échantillons, pour une commande assez importante de ces articles.

Ces marchands n'y se sont rencontrés ; on ne dira même pas s'informer de leurs commissions, mais on leur fit pour toute réponse que l'administration avait traité dans la matinée.

La commande était d'environ 1,800 paires de sabots et galoches qui devaient être distribuées aux enfants des écoles, selon le vote émis dans une séance du conseil municipal.

Nous signalons le fait à M. le préfet.

Toujours des vols impunis, auteurs inconnus. — Mme veuve Coquelle, épicière, rue Chanzy, portait vendredi soir la recette de la journée dans un petit coffret et travaillait dans un meuble placé dans une chambre du premier étage. Quelle ne fut pas sa surprise en constatant l'absence du coffret. Evidemment, des voleurs s'étaient introduits dans la maison.

La scène fut facile à reconstituer : les voleurs s'étaient introduits dans une maison voisine inhabitée. Ils avaient gagné le toit et, à l'aide de cordes attachées à la cheminée, avaient escaladé la crête de la toiture de la maison occupée par Mme Coquelle.

Le coffret, qui contenait six cents francs en billets de banque, avait disparu. On le retrouva et M. Duerbe le remparda à Mme Coquelle. Il contenait encore des papiers de famille sans valeur.

Deux livrets de caisse d'épargne postale délivrés à Choques (Pas-de-Calais), ont été également enlevés par les audacieux malfaiteurs.

Où s'arrêtera l'audace des voleurs et que compte faire la police ?

Deux arrestations pour vols. — La police a procédé à l'arrestation des nommés Eugène Bassemon, demeurant rue des Champs et rue Jules Brulois, âgé de 12 ans, demeurant rue Bernard.

Tous deux sont inculpés d'avoir commis de nombreux vols, notamment chez M. Toutel, Grande-Rue, où ils ont dérobé des fumecigares et des fume-cigarettes ; chez M. Delaporte, rue de la Grande-Chaussée, des chaussures d'une valeur de 15 fr. ; chez Mme Hoffmann, rue Saint-Georges, quatre carafes ; au Bazar universel, une paire de moufles, et enfin une marraine de guerre qui avait été abandonnée sur la place de Croix.

Tous deux ont été conduits à Lille.

Chiens raiers. — Une partie de chiens raiers a eu lieu aujourd'hui, trois heures et demie, chez M. Mespiomb, au Trichon, rue Balouard, à M. Marc, de Lille et Fox, à M. J.-B. Clémence, de Roubaix.

Chaque chien aura 30 rais à détruire.

L'enjeu est de 200 francs.

Succès colossal et mérité

On pourrait, tous les mois, faire un in-folio
Des innombrables vers dédiés au **Congo** :
Le savon sans égal excite un tel délire,
Que tout le monde veut le chanter sur la lyre.

Savonnerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.

Chronique Colombophile. — Dimanche dernier a eu lieu la *huitième exposition partielle de* pigeons voyageurs organisée par la société « Pigeons Voyageurs » chez M. Louis Deregnaucourt, rue Inkermann 176.

Très brillante exposition, tant par la beauté que par la race des sujets qui y figuraient.

Aussi dès l'ouverture l'affluence était considérable. M. Adolphe Delattre, président-vice-président de la fédération roubaisienne est demeuré pendant toute la journée de l'exposition pour fournir des renseignements et conseils les plus intéressants sur les espèces exposées.

Aussi, nous ne pouvons que le féliciter pour sa bonne grâce et les bons conseils qu'il a cessé de donner aux jeunes amateurs qui ont eu la bonne fortune d'admirer une collection de pigeons que *fait sortir de la maison. Dans cette situation*, elle fut prise de désespoir et résolut de faire un grand coup.

Dans la rue Jules Deregnaucourt

Mlle Marie Deconinck n'avait pu dormir dans la nuit du samedi au dimanche. Hier matin, à six heures, elle se trouvait déjà rue Jules Deregnaucourt, en face des bureaux de Parent. Elle fut aperçue par M. Emile Bulsine fils qui l'interrogea sur ses intentions, qu'il pressentait criminelles. Il lui fit alors promettre qu'elle s'éloignerait et ne causerait aucun scandale.

La jeune fille fit mine d'écouter ce sage conseil et s'éloigna ; mais elle revint vers neuf heures et entra dans l'estaminet Dhellemmes, où Mlle Cassain Gérard avait demeuré.

Elle avait pu se procurer, on ne sait comment, un gros révolver du calibre sept, pour le prix de 25 francs, le matin même, chez M. Lion, marchand.

Quelques minutes après neuf heures, M. Emile Bulsine débouchait de la rue de l'Alouette, lorsqu'il aperçut la jeune fille qui venait de tirer un coup de revolver. Puis plusieurs détonations retentirent. M. Bulsine s'élança, mais il arriva au moment où la jeune fille venait de tirer sur elle trois coups de balles sur Parent et avait tenté d'en tirer une cinquième sur elle-même.

Parent n'avait heureusement pas été atteint ; mais, ayant pu se relever, il courait vers la porte pour se sauver. Quant à la cinquième balle, elle n'avait même pas effleuré le corsage de l'infortunée.

M. Bulsine la transporta chez M. Dhellemme où plusieurs femmes lui donnèrent quelques soins ; puis elle s'éloigna dans la direction de la rue Jules Deregnaucourt.

La tentative de suicide

A peine avait-elle tourné le coin de la rue qu'elle essaya d'absorber un flacon de laudanum. Mais un ouvrier de chez M. Harmart l'avait aperçue pendant le coup. A la boîte, et arriva à temps pour le faire tomber sur le sol avant qu'elle ait vidé le flacon. Il la conduisit aussitôt chez M. Dienne, pharmacien, où on lui fit prendre des vomitifs énergiques. Entre temps la police arriva, elle fut immédiatement arrêtée et conduite devant M. Horber, commissaire du deuxième arrondissement qui l'interrogea sommairement.

A son arrivée au dépôt, elle se trouva indisposée et vomit une seconde fois, c'était le second poison qui produisait son effet.

TOURCOING

Les chers projets de ce cher doyen

Nos lecteurs se souviennent sans doute que dans un de nos comptes rendus des séances du Conseil municipal de la session de novembre, nous avons mentionné la demande formulée par M. Vanhoskaïd, doyen de St-Christophe, pour obtenir une importante subvention communale à l'effet d'édifier une sacristie à l'église.

A l'appui de sa demande le doyen faisait valoir l'effet disgracieux produit par le hors d'œuvre de l'église St-Christophe et pour parer à cet inconvénient il avait entamé le projet de la sacristie monumentale.

Or, croirait-on que M. le doyen caresse si ardemment son projet que pour en assurer le triomphe, il n'a pas hésité à faire des visites à plusieurs conseillers municipaux et notamment aux membres de la commission des Finances à laquelle la demande a été renvoyée pour examen.

Nous voulons croire que ceux de nos municipalaires qui ont reçu la visite de son omnipotence, tirent autant de cas des paroles mielleuses qu'il n'aura pas manqué de leur adresser, qu'ils ne se souciaient jadis des furieux bondes sorties du mieux disant de leur endroit, tant du haut de la chaire que dans la presse qu'il respirait.

Et ce sur quoi nous comptons bien c'est que le Conseil municipal rejetera avec ensemble la demande qui lui est faite.

Nous ne voyons pas d'inconvénients à la mise à exécution du projet de M. le chanoyed, mais nous estimons qu'il a assez de caisses qui lui sont ouvertes et où il peut puiser largement, sans frapper à celle administrative du contribuable, dont la jeune partie se soucie sans doute fort peu de faire les frais de la monumentale sacristie entrevue en songe par M. Vanhoskaïd.

Abus de confiance. — Un individu du nom de Désiré Vanpraet, 50 ans, né à Ypres, se disant ébéniste, avait pris un logement chez des époux, rue du Flacs. Les derniers sachant leur « logeur » sans ouvrage lui firent l'avance de quelques vêtements et chaussures.

Le 19 janvier, l'individu vint prévenir qu'il avait enfin trouvé du travail à Roubaix, rue Pellart. Par reconnaissance pour les bienfaits dont il avait été l'objet de la part des époux *Denis, il continuerait à loger chez eux*. Le lendemain cet individu partit soi-disant au travail, mais depuis on ne l'a plus revu.

Le porte pour les braves gens est de 20 francs.

Expertise du lait. — M. le commissaire du 1er arrondissement a procédé hier matin à la visite du lait. Il n'y a pas eu de procès-verbaux dressés.

Extradés. La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges les nommés Joseph Hastryck, 23 ans, né à Roubaix, ducha 66 Jules Brulois, âgé de 12 ans, demeurant rue Bernard.

Tous deux sont inculpés d'avoir commis de nombreux vols, notamment chez M. Toutel, Grande-Rue, où ils ont dérobé des fumecigares et des fume-cigarettes ; chez M. Delaporte, rue de la Grande-Chaussée, des chaussures d'une valeur de 15 fr. ; chez Mme Hoffmann, rue Saint-Georges, quatre carafes ; au Bazar universel, une paire de moufles, et enfin une marraine de guerre qui avait été abandonnée sur la place de Croix.

Tous deux ont été conduits à Lille.

Chiens raiers. — Une partie de chiens raiers a eu lieu aujourd'hui, trois heures et demie chez M. Mespiomb, au Trichon, rue Balouard, à M. Marc, de Lille et Fox, à M. J.-B. Clémence, de Roubaix.

Chaque chien aura 30 rais à détruire.

L'enjeu est de 200 francs.

Œuvre des Fourneaux économiques

Cinquième liste.

Mme Ve J.-B. Flipo-Holbecq	200
M. Emile Leplat	100
M. Louis-Francois Motte frère.	100
M. Robert Fils.	100
M. Auguste Bigot	100
Ve Vandeputte	50
Ve Félix Leporte	50
MM. Lemaire-Mestdagh frères	50
M. Etienne Voreux	100
M. François Masurel-Lorthiois	200
M. Jean Ganard	100
M. Flipo-Bouchart	50
Félix Masurel Tiberghien	100
Emile Tiberghien-Desurmont	100
René Tiberghien Flipo	100
Auguste-Sir Glorieux	100
Christory-Jacquart	50
Auseline Dewuvrin	50
Jean Dupuis	100
Jean Flipo-Desurmont	100
Charles Flipo-Peuvost	100
Total :	2.000
Montant des listes précédentes.	11.340
Ensemble à ce jour,	13.340 fr.

A l'occasion de la Saint-Blaise, ducasse à pierrots, aujourd'hui *lundi* février, chez M. Lemaire, cabaretier, rue Neuve, 56, à Tourcoing, Haute, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing. — Dimanche prochain 8 février, grand bal public masqué. Prix d'entrée : 50 cent. Trois bouquets seront offerts au plus beau masque, un au plus comique, un à la Société la plus nombreuse.

Librairie. — A partir de ce jour, on trouve au bureau du journal, rue Verte, 56, à Tourcoing, Livres (édition à 3 fr. 50) au franc.

WATTRELOS

DEUX POIDS & DEUX MESURES

Les électeurs de Wattrelos voudraient savoir pourquoi M. le maire favorise les uns plutôt que les autres ; pourquoi il a refusé de signer la demande d'autorisation de la société de gymnastique « la Patriote », quand il appositie des deux mains celle installée à l'ancienne mairie et patronée par M. Pollet. C'est sans doute parce que la « Patriote » n'est pas soutenue par quelques hommes reconnus pour de républicains.

C'est sans doute aussi parce qu'il y a dans la musique les « Enfants de la Lyre », un certain nombre de républicains, qu'il appelle les musiciens de cette vaillante société et que satisfaites !

Ne vous en déplaise, M. le Maire, la *Patriote* sera autorisée, et les gymnastes de la société qui ont obtenu votre appui ne le seront pas !

Les musiciens que vous insultez rient de vos grossièretés et s'en moquent comme de vous-même.

Comment, lors de l'élection sénatoriale, avez-vous l'audace d'affirmer que vous aviez des sentiments républicains. Permettez-moi de vous dire que vos actes ne sont nullement en harmonie avec vos déclarations et que votre conduite, comme premier magistrat d'une commune, est des plus équivoques.

DESAINT.

Une grave affaire. — Depuis mercredi dernier, les habitants du hameau du Touquet sont en émoi ; la cause de cet émoi : une tentative de viol qui s'est produite dans le quartier.

Voici les faits ;

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers trois heures du matin, Mlle Marie Malfait, qui dort dans une chambre au premier étage, était soudainement éveillée par des attouchements ; à peine avait-elle ouvert les yeux, qu'elle se trouvait en présence d'un individu qu'elle reconnut pour être un nommé Camille Lanséigné, âgé de 21 ans, demeurant à Mont-à-Leux.

Lanséigné tenta d'abuser de Mme Malfait, mais il n'y put réussir.

Une lutte s'engagea alors et la dame parvint à s'échapper en appelant un secours.

Au rez-de-chaussée, grande encore fut sa stupéfaction, en apercevant à table, en train de manger, quatre individus, dont son fils Clotaire, âgé de 17 ans et un nommé Léopold Destombes, âgé de 32 ans.

Aux cris poussés par Mme Malfait, des voisins accoururent et mirent tous les individus en fuite.

Lanséigné, Malfait et Destombes s'étaient d'abord introduits chez une locataire, en faisant sauter la serrure, et après avoir allumé le feu, avaient fait et bu du café ; après quoi ils s'étaient reposés dans un lit.

Pour prendre la fuite, les malfaiteurs ont dû faire sauter la serrure de chez une autre locataire.

Mme Malfait a constaté la disparition de plusieurs objets, sans valeur du reste.

Ces trois individus ont dans la commune de Wattrelos, une mauvaise réputation ; ce sont trois repris de justice dangereux ; ils ont été conduits à Lille.

Ils comparaîtront sous peu devant le tribunal correctionnel, où ils seront condamnés pour violation de domicile, pour tentative de viol et pour vol.

— Une tentative de vol a été commise au domicile du nommé César Nassin, bijoutier audit lieu.

Le voleur pour pénétrer dans son magasin, avait pratiqué un trou dans la porte, de manière à pouvoir faire passer son bras et avait ensuite fait jouer les verrous et enlevé la chaîne.

Le bijoutier ayant entendu les abolements de son chien se lève armé d'un revolver, avant de descendre il avait acquis la conviction que quelqu'un marchait dans son magasin. Mais aussitôt qu'il eut ouvert la porte du grenier, l'individu prenait la fuite avant d'avoir rien enlevé.

Un vol au hameau du Fleuri. — Il y a quelques nuits des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits dans un fournil appartenant à Mlle Lefebvre, fermière au hameau du Fleuri, et ont enlevé divers instruments aratoires.

Les malfaiteurs ont laissé sur place un objet qui permettra à la police de les retrouver plus facilement.

Une lâche agression. — Vendredi soir, le sieur Stockman, demeurant au hameau du Touquet, se disposait à rentrer chez lui, lorsqu'il fut violemment attaqué par les nommés Douas, père et fils.

M. Stockman n'eut pas le temps de demander ce qu'ils voulaient, qu'il recevait sur la tête un coup de marche à balai et un coup de tisonnier, puis les agresseurs prirent la fuite.

M. Stockman, alla porter plainte, et le lendemain, des recherchesches furent faites ; recherches qui ont abouti à l'arrestation des deux agresseurs.

L'état de M. Stockman est assez grave ; il est alité et son état nécessitera un repos de plusieurs semaines.

Un vol de machines. — M. Depontier, de Roubaix, a porté plainte à M. le commissaire de Wattrelos, au sujet d'un vol de machines, — pour cinquante francs environ — qui aurait été commis dans une maison non louée, lui appartenant, à Wattrelos.

Les malfaiteurs se seraient introduits dans cette maison après avoir fait un trou dans le mur.

La police croit être sur la trace des coupables.

Délit de chasse. — Nous apprenons qu'une plainte a été portée contre un sieur Duhaut, demeurant hameau de Paradis, qui aurait chassé sans autorisation, sur les terres de M. Dupont.

La Société chorale de Wattrelos, établie chez Mme veuve Briffaut, donne aujourd'hui, dimanche, un concert aux familles des membres honoraires.

D'après les données du programme, nous pouvons affirmer que la soirée sera des plus charmantes. Nous en rendrons compte dans notre édition de demain.

Ballade. — *Serenade inutile.* — Depuis trois mois, les jeunes Bohèmes avaient à leur service Marie-Thérèse (rien de l'Autriche) Demeulemeester, une forte blanchisseuse faisant très bien beaucoup, était attirée par le maître de Monsieur et surtout à ceux de Madame, qui l'envoyait souvent au magasin servir la clientèle.

On avait plaisamment en cette pieuse femme qui faisait régulièrement ses dévotions, allait à la messe, aux vêpres, aux salutes, etc... C'était une perle que Marie-Thérèse, une auréole entourait cette sainte femme.

Des paroles bengnes (il y en a beaucoup), insinuant à la confiance Mme Debienne que toute cette dévotion de Marie-Thérèse cachait des manœuvres, des intrigues, des ruses, des perfidies, qu'à dire que celle qui n'avait en vue que le parfait et ses gloires était une voleuse ! Oui, une voleuse !

J'en aurai le cœur net, s'écria la patronne !

Une nuit, quelques jours après, elle prit des chemises et fit des marques sur les pièces à coté des marques des deux frères et sur les autres aussi, elle en mit le nombre et le numéro.

Puis, elle conta à Marie-Thérèse la chef de son linge, en lui donnant l'ordre d'enlever tout ce qui n'y trouvait, Marie-Thérèse, obéit.

Distraite sans doute, Marie-Thérèse mit dans sa hotte quelques pièces bonnes et sans le sceau de Madame. On compte et l'on trouve 12 chemises, 12 mignonnettes, 12 caleçons, 12 de qui plus.

Et maintenant l'Hypothèse ? Mme Debienne, Indélicement, la future habitante du célèste séjour prenait le chemin de l'enfer !

Assaillie de reproches, Marie-Thérèse, coupable, se rendit chez les époux Debienne où elle rapportait un riche panier de dentelles des fameux point-d'aiguille, contenant les pièces manquées d'une sorte derrière la tête de chaque souverain.

Devant ces preuves accablantes, la femme dévote se mit à genoux, implora son pardon, offrit 500 fr. à la maîtresse et cent francs à M. le commissaire de police.

Ce magistrat, se montrant pas être moins généreux que la belle dame, l'emmena dans les appartements de la ville mal à la disposition.

Dernière heure. — Au moment de partir pour Lille avec les gendarmes, Marie-Thérèse est dangereusement malade. Un médecin est appelé qui reconnaît la situation critique. Le prêtre apporte les dernières sacrements. M. P..., médecin, applique des ventouses, fait inguriter à la malade une potion qui, *rien, rien*, l'arrête en la syncope dure toujours.

L'homme de la science recommande alors, aux bons soins de la dame veuve chez elle cette brave femme ; ils y consentent momentanément — O miracle, les nerfs se détendent. Thérèse ouvre les yeux, elle est sauvée !

Pour de l'audace, cette femme en a.

LILLE

Cheval emballé. — Hier, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, un cheval attelé à un cabriolet appartenant à M. Lambin-Guilbert, brasseur à Lille, était en train de manœuvrer chez cet brave femme ; ils y consentent momentanément — O miracle, les nerfs se détendent. Thérèse ouvre les yeux, elle est sauvée !

Pour de l'audace, cette femme en a.

LILLE

Cheval emballé. — Hier, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, un cheval attelé à un cabriolet appartenant à M. Lambin-Guilbert, brasseur à Lille, était en train de manœuvrer chez cet brave femme ; il y consentent momentanément — O miracle, les nerfs se détendent. Thérèse ouvre les yeux, elle est sauvée !

Pour de l'audace, cette femme en a.

Les Criminels

DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

La journée d'hier a commencé la série des confrontations les plus importantes qui vont avoir lieu à propos des crimes de Ronchin et d'Ascq, celui de Merlimont ayant été avoué par les deux criminels actuellement sous les verrous à Lille.

Baillet en présence de Marie

La confrontation que l'ancienne maîtresse de Baillet retoutait vendredi avec tant d'angoisses, a duré une heure et demie hier après-midi, de deux à trois heures et demie.

Nous avons été assez heureux pour réussir à obtenir le récit circonstancié de cette entrevue, à l'issue du Parquet qui, pour tout renseignement, nous a dit que c'était satisfait. Voici ce que nous avons appris.

Mlle *Maria Gomane est arrivée, vers deux* heures, dans le cabinet de M. le juge d'instruction. Elle était, comme la veille, en proie à une violente émotion. Après un moment d'attente, pour lui permettre de se calmer un peu, M. Legrand fait introduire Baillet.

Celui-ci arriva, comme toujours, le sourire aux lèvres, ayant l'air de narguer les personnes qui se trouvaient sur son passage.

En entrant dans le cabinet du juge, son regard se porta aussitôt sur son ancienne maîtresse, et il s'écria : « Enfin, je suis content maintenant, je la vois, Rosbif, Marie ».

Mais comme la jeune fille ne lui répondait pas, il ajouta : « Tu peux me dire bonjour, ce n'est pas défendu... Celle-ci lui dit alors : « Bonjour François » et fondit en larmes ; elle n'a pas cessé de pleurer pendant toute la confrontation ; la pauvre fille nous a fait voir son mouchoir qui était complètement mouillé

Puis, M. Legrand fit donner lecture à Baillet de toute la déposition faite par le témoin, déposition que nous avons déjà détaillée il y a quelques jours. A chaque instant le juge interrompait la lecture pour demander si dénoi si c'était vrai ; chaque fois Baillet répondit :

« C'est la pure vérité.

Quand ce fut fini, il dit encore que tout ce que sa maîtresse avait dit était la vérité, et qu'il n'avait rien à ajouter.

Ma maîtresse, je la vois encore, elle m'a dit ce qu'elle a dit, je ne dis rien, je ne dis rien, je ne dis rien